



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 8 septembre 2015 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil: M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la conseillère Lyne Levert a motivé son absence.

Au début de la séance, madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire de madame Juliette Ladouceur Hamelin, décédée le 14 août dernier à l'âge de 98 ans.

**RÉSOLUTION 2015-09-497**  
**ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et portent sur les sujets suivants :

Madame Estelle Labelle

- Stationnement rue Anquetil lors d'événements spéciaux;
- Stationnement interdit de nuit en période hivernale.

Monsieur Guy Blanchard

- Stationnement rue Anquetil lors d'événements spéciaux.

Monsieur Jean-François Périchon

- Boîtes postales en bordure de rue;
- Sécurité aux abords des boîtes postales.

**RÉSOLUTION 2015-09-498  
PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE prolonger la période de questions.

Adoptée

Monsieur Jacques Paquette

- Achat d'un camion Freightliner par la Ville – Sensibilise la Ville à encourager une compagnie locale comme Pacar.

Monsieur Robert Gagnon

- Projet dans le secteur de la terrasse Filion;
- Dépenses reliées à l'activité des rencontres des citoyens.

**RÉSOLUTION 2015-09-499  
SÉANCE D'INFORMATION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
RV-1441-038**

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-038 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par le remplacement de l'affectation de la zone P-2 218-1 par l'affectation communautaire régional P-3 218-1 et l'établissement des dispositions particulières à cette zone.

Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-038, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

**RÉSOLUTION 2015-09-500  
SÉANCE D'INFORMATION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
RV-1441-039**

La mairesse Madame Marlene Cordato explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-039 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-039, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

**RÉSOLUTION 2015-09-501  
AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 11, RUE  
COLLIN – LOT 2 108 182 – ZONE R-1 210 – DOSSIER 1504-DM-259**

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande d'une dérogation mineure ayant trait au bâtiment situé au 11, rue Collin, lot 2 108 182 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 210 visant à :

- réduire la marge avant secondaire entre le bâtiment et la ligne de lot à 5 mètres, représentant une dérogation de 2 mètres, soit 29 % inférieur à la norme minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone;
- réduire la marge latérale entre le bâtiment et la ligne de lot à 1,75 mètre, représentant une dérogation de 0,25 mètre, soit 13 % inférieur à la norme minimale de 2 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement pour cette zone;
- réduire la marge arrière entre le bâtiment et la ligne de lot à 4,72 mètres, représentant une dérogation de 2,28 mètres, soit 33 % inférieur à la norme minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement pour cette zone.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir la marge avant secondaire du bâtiment principal à 5 mètres.

D'établir la marge latérale du bâtiment principal à 1,75 mètre.

D'établir la marge arrière du bâtiment principal à 4,72 mètres.

D'accorder la présente dérogation mineure conditionnellement à la finalisation d'une transaction immobilière avec la Ville concernant la vente d'une partie du lot 2 108 194, d'une superficie de 164,5 m.c.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-502  
AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
AUTOROUTE 640 – LOT 2 109 506 – ZONE P-1 250 – DOSSIER  
1507-DM-272**

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande d'une dérogation mineure ayant trait au lot 2 109 506 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, situé sur l'autoroute 640, dans la zone P-1 250, visant à :

- augmenter la hauteur maximale autorisée de l'enseigne publicitaire à 8,2 mètres, représentant une dérogation de 0,7 mètre, soit 9 % supérieure à la norme maximale de 7,5 mètres prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage;
- réduire la marge de recul minimale autorisée de l'enseigne à 0,44 mètre de la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,56 mètre, soit 56 % inférieure à la norme minimale de 1 mètre prescrite au règlement.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir la hauteur maximale de l'enseigne publicitaire à 8,2 mètres.

D'établir la marge de recul de l'enseigne à 0,44 mètre de la ligne de lot.

Adoptée

#### **RÉSOLUTION 2015-09-503**

#### **AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2634, AVENUE DE LA RENAISSANCE – LOT 2 503 485 – ZONE R-1 411 – DOSSIER 1507-DM-273**

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande d'une dérogation mineure ayant trait au bâtiment situé au 2634, avenue de la Renaissance, lot 2 503 485 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 411 visant à :

- réduire la marge arrière entre le garage détaché et la ligne de lot à 1,81 mètre, représentant une dérogation de 0,19 mètre, soit 9,5 % inférieure à la norme minimale de 2 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone;
- réduire la marge latérale droite entre le garage détaché et la ligne de lot à 1,05 mètre, représentant une dérogation de 0,15 mètre, soit 12,5 % inférieure à la norme minimale de 1,2 mètre prescrite à la grille des usages et normes du règlement pour cette zone.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir la marge arrière à 1,81 mètre entre le garage détaché et la ligne de lot.

D'établir la marge latérale droite à 1,05 mètre entre le garage détaché et la ligne de lot.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-504**  
**PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2015, en y corrigeant, à la résolution 2015-08-473, les montants indiqués, tel que recommandé par le directeur général adjoint en date du 31 août 2015.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la séance du 27 août 2015, tel que rédigé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-505**  
**RÈGLEMENT RV-1441-027 – ADOPTION**

ATTENDU que quatre (4) requêtes valides ont été déposées, à la séance du conseil le 7 juillet 2015, demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter du secteur concerné;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 2 juin 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-027 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage par la création des zones R-3 210-2 et R-1 210-3 et par l'agrandissement de la zone CONS 207.

De tenir la procédure de registre le 29 septembre 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-506  
RÈGLEMENT RV-1441-033 — ADOPTION**

ATTENDU que trois (3) requêtes valides ont été déposées, à la séance du conseil le 7 juillet 2015, demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter du secteur concerné;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 2 juin 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-033 modifiant les dispositions du règlement RV-1441 sur le zonage par la création de la zone R-3 222-1 à même la zone R-1 222 et l'établissement des dispositions particulières à la nouvelle zone.

De tenir la procédure de registre le 20 octobre 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-507  
RÈGLEMENT RV-1441-034 – ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 19 août 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-034 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par le remplacement de l'affectation de la zone C-1 138 par l'affectation résidentielle R-3 138 et l'établissement des dispositions particulières à cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-508**  
**RÈGLEMENT RV-1441-037 – ADOPTION DU SECOND PROJET**

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-037 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 7 juillet 2015, suivant la résolution 2015-07-383;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 19 août 2015;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-037 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait à la construction autoportante.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-509**  
**RÈGLEMENT RV-1442-004 - ADOPTION**

ATTENDU que le Projet de règlement RV-1442-004 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 7 juillet 2015, suivant la résolution 2015-07-384;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 19 août 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 19 août 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1442-004 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction par l'ajout de dispositions sur la construction autoportante.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-510  
RÈGLEMENT RV-1446-003 – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Projet de règlement RV-1446-003 modifiant le Règlement RV-1446 sur les dérogations mineures.

Adoptée

**AVIS DE MOTION 2015-09-511  
RÈGLEMENT RV-1422-1**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1422-1 réduisant le montant de l'emprunt décrété par le Règlement RV-1422 sur le financement du programme de subvention à l'affichage commercial.

**AVIS DE MOTION 2015-09-512  
RÈGLEMENT RV-1441-037**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-037 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait à la construction autoportante.

**AVIS DE MOTION 2015-09-513  
RÈGLEMENT RV-1447-010**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1447-010 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**AVIS DE MOTION 2015-09-514  
RÈGLEMENT RV-1511**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1511 abrogeant le Règlement RV-1458 sur le programme de subvention à l'amélioration des immeubles résidentiels.



**AVIS DE MOTION 2015-09-515  
RÈGLEMENT RV-1587**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1587 abrogeant le Règlement RV-1413 prévoyant l'établissement d'une étude sur l'aménagement d'un site de neiges usées, l'acquisition d'un immeuble et décrétant un emprunt à ces fins.

**RÉSOLUTION 2015-09-516  
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 30 juillet au 26 août 2015 conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-517  
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE prendre acte du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 juillet au 15 août 2015 montrant un total des activités de 5 632 328,83 \$, détaillé comme suit :

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	4 484 887,62	
Activités financières d'investissement	428 674,70	
Total des chèques fournisseurs		4 913 562,32
Salaires – Dépenses	1 105 807,22	
Salaires – Déductions	(387 040,71)	
Total des salaires nets		718 766,51
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		5 632 328,83

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-518  
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie en date du 18 août 2015 et révisée les 20 août et 1<sup>er</sup> septembre 2015, montrant un total de 1 000 580,17 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-519  
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 19 NOVEMBRE 2015**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'ordonner à la greffière de la Ville de Boisbriand, de faire vendre à l'enchère publique, les immeubles apparaissant sur l'état préparé par le trésorier selon l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), lequel indique les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie pour l'année 2014 et les années antérieures, cette enchère publique devant se tenir le 19 novembre 2015 à 9 h 30 dans la salle du conseil à l'hôtel de ville.

D'établir le 25 septembre 2015 comme date à laquelle les procédures de vente débiteront ainsi que le calcul des délais prescrits aux articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-520  
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 19 NOVEMBRE 2015 –  
AUTORISATION AU TRÉSORIER – LISTE ET FRAIS – MANDAT À LA  
GREFFIÈRE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser le trésorier à dresser la liste des immeubles qui seront vendus à l'enchère, pour taxes municipales non payées, en tout ou en partie, pour l'année 2014 et les années antérieures;

D'autoriser le trésorier à charger les frais suivants:

1<sup>o</sup> 10 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis initial à ce propos par le Service du greffe;

2° tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit après l'expédition de l'avis initial, soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soient dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes;

3° ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent :

- les frais de préparation de descriptions techniques;
- les frais de recherche de titres et de confirmation d'existence de personnes morales;
- les frais de publication dans le journal;
- les frais du greffier de la Cour supérieure;
- les frais de certificats de charges et hypothèques;
- les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec.

D'autoriser le trésorier à exclure de cette vente à l'enchère les immeubles sur lesquels toutes les taxes dues pour l'année 2014 et les années antérieures auront été payées avant le jour de l'enchère publique.

De nommer Me Johane Ducharme, greffière de la Ville de Boisbriand pour agir à titre d'officier responsable de la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes et de l'autoriser à procéder en conséquence.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-521  
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 19 NOVEMBRE 2015 -  
AUTORISATION À LA GREFFIÈRE ET MANDAT AU PROCUREUR DE  
LA VILLE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser la greffière de la Ville à retirer de la liste des immeubles à être vendus pour taxes, tout immeuble sur lequel seront constatées des irrégularités de nature à compromettre la validité de la vente pour taxes sur cet immeuble ainsi que tout immeuble faisant ou devant faire l'objet d'une procédure d'expropriation et tout immeuble pour lequel le compte à recevoir est relié à un recours judiciaire en contestation de son principe;

D'autoriser la greffière à mandater le procureur de la Ville pour intenter des poursuites en recouvrement de taxes, conformément aux dispositions de l'article 509 de la Loi sur les cités et villes;

D'autoriser la greffière à publier avant ou durant les procédures en recouvrement de taxes, un avis d'hypothèque légale sur tout immeuble dont le propriétaire fait l'objet de ces procédures.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-09-522  
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 19 NOVEMBRE 2015 -  
MANDAT HUISSIER**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser la greffière à mandater Pirro Jasmin, cabinet d'huissiers, pour agir comme officier chargé de la vente aux enchères, de la manière prescrite par la Loi sur les cités et villes et le Code de procédure civile, des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, pour l'année 2014 et les années antérieures, pour le compte de la greffière de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-523  
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 19 NOVEMBRE 2015 -  
AUTORISATION AU TRÉSORIER À ENCHÉRIR**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser monsieur André Drainville, directeur général adjoint et trésorier, ou son représentant, à offrir pour et au nom de la Ville de Boisbriand, le montant des arriérés dus à la Ville et aux commissions scolaires, sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes non payées pour 2014 et les années antérieures.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-524  
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 19 NOVEMBRE 2015 -  
INSCRIPTION RÔLE D'ÉVALUATION - ADJUDICATION À VILLE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser l'inscription des immeubles qui auront été adjugés à la Ville de Boisbriand immédiatement après la vente aux enchères pour taxes non payées, sur les rôles d'évaluation et de perception.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-525**  
**VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 19 NOVEMBRE 2015 -**  
**SIGNATURE DES ACTES RELATIFS À LA VENTE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Boisbriand, tous les actes relatifs à la vente aux enchères pour taxes non payées pour l'année 2014 et les années antérieures.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, comme représentants de la Ville, à propos de la vente aux enchères pour taxes non payées, tout acte de vente final à la Ville des lots adjugés à cette dernière, tout acte de vente final à un adjudicataire, ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la ville ou d'un adjudgé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-526**  
**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR DES AUTOROUTES**  
**15 ET 640 – SIGNATURE D'UN AVENANT AU PROTOCOLE D'ENTENTE**  
**N° 51-152**

ATTENDU que l'entente n° 51-152 est intervenue le 7 avril 2006 avec le ministre des Transports pour la construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes à l'intérieur de l'emprise autoroutière A-15 et A-640;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a confirmé par résolution assumer la totalité des frais associés à la construction de la passerelle et qu'elle en prend la gestion et l'entretien;

ATTENDU que les deux parties ont convenu d'apporter des modifications à l'entente établissant une répartition des responsabilités et des coûts de réalisation de ces travaux;

ATTENDU que le projet d'avenant n° 1 à l'entente n° 51-152 a été approuvé selon la résolution 2008-05-298 adoptée le 6 mai 2008;

ATTENDU la recommandation du trésorier de la Ville pour procéder à la signature de l'avenant n° 1 à l'entente n° 51-152, du 18 décembre 2014;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer l'avenant n° 1 à l'entente n° 51-152 avec le ministre des Transports du Québec établissant la répartition des responsabilités et des coûts de réalisation des travaux de construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes au-dessus du boulevard du Faubourg situé à l'ouest de l'autoroute A-15 et au nord de l'autoroute A-640 à l'intérieur de l'emprise autoroutière.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-527**  
**VENTE DE VÉHICULES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le Service des travaux publics à vendre par l'entremise de Les encans Ritchie Bros., les véhicules suivants :

No	Description	No série
C-25	Balai de rue Ford CLT, 1987	8BFPH70P7HDM03514
V-101	Fourgonnette Chevrolet, 1987	2GCEG25C5H4141306
403	Chevrolet Astro, 2002	1GNEL19X52B107790

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-528**  
**MODIFICATION D'UNE RÉSOLUTION – PROGRAMME DE SOUTIEN**  
**AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE III –**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU la résolution 2015-07-417, adoptée le 7 juillet 2015 relativement à la demande d'aide financière – Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase III;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de préciser que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'insérer, à la résolution 2015-07-417, adoptée le 7 juillet 2015, le paragraphe suivant : « ATTENDU que la Ville de Boisbriand s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier; ».

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-529**  
**APPUI – DÉNONCIATION DE L'AVIS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE**  
**DES INFRASTRUCTURES**

ATTENDU que la Société québécoise des infrastructures conteste dans certaines municipalités la méthode d'évaluation des immeubles à vocation unique dont le but recherché est de bénéficier d'une diminution de la valeur au rôle et par le fait même d'une diminution du tenant lieu de taxes à payer;

ATTENDU la résolution de la MRC d'Antoine-Labelle portant le numéro MRC-CA-13532-06-15, datée du 11 juin 2015;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'appuyer la résolution de la MRC d'Antoine-Labelle portant le numéro MRC-CA-13532-06-15, datée du 11 juin 2015, dénonçant les agissements du gouvernement, quant à ses interventions dans un champ d'expertise réservé aux organismes municipaux responsables de l'évaluation au Québec (OMRÉ) et reconnu dans la Loi sur la fiscalité municipale et les répercussions de cette nouvelle approche sur les municipalités et villes du Québec ayant comme impact la diminution des revenus de ces dernières.

Adoptée

#### **RÉSOLUTION 2015-09-530 FERMETURE DE LA RUE CHAVIGNY – AUTORISATION**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand tiendra pour une 5<sup>e</sup> année consécutive une soirée d'animation et de distribution de bonbons au Centre d'interprétation de la nature (CIN), le 31 octobre 2015, pour célébrer l'Halloween;

ATTENDU que cet événement attire une foule considérable de plus de 2 000 personnes;

ATTENDU qu'un spectacle sur scène sera présenté à la foule;

ATTENDU qu'il serait préférable d'installer la scène à l'extérieur du stationnement du CIN pour conserver cet espace pour la circulation des visiteurs;

ATTENDU le grand achalandage de visiteurs, il est préférable de limiter la circulation automobile en proposant des stationnements alternatifs au Centre d'achat Terrasses Boisbriand et ainsi assurer la sécurité des visiteurs;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE fermer la circulation sur la rue Chavigny, le 31 octobre 2015, de 17 h 30 à 21 h, pour limiter la circulation automobile et pour pouvoir y installer une scène pour le spectacle d'animation.

DE transmettre une lettre aux résidents de la rue Chavigny pour les aviser de cette fermeture.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-531**  
**ÉVÉNEMENT « NUIT DES SANS-ABRI » - AUTORISATION**

ATTENDU que le Service des loisirs est partenaire avec Le Resto Pop, le Centre Regain de vie, le CISSS, la Ville de Sainte-Thérèse, Centraide Laurentides et les Maisons des jeunes Sodarrid et des Basses-Laurentides dans l'organisation de « La Nuit des sans-abri », qui se tiendra le 16 octobre 2015 dans le stationnement de l'@dobase;

ATTENDU que la tenue de cet événement est susceptible de troubler la paix et la tranquillité du voisinage par l'émission de bruit;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 10.2.1 du Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des loisirs doit être autorisé par résolution pour obtenir une dérogation permettant la tenue de la programmation jusqu'à minuit;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser une dérogation au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et plus particulièrement à l'article 10.2.1 afin de permettre au Service des loisirs ainsi qu'au comité organisateur, la tenue de « La Nuit des sans-abri » prévue le 16 octobre 2015 dans le stationnement de l'@dobase.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-532**  
**PRÊT D'UNE SALLE DE LA MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE LA CULTURE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser le prêt gratuit de la Maison du citoyen et Place de la culture au Club de philatélie « Les timbrés de Boisbriand », pour la tenue de son exposition annuelle Boisphillex, du 20 au 22 novembre 2015.

D'offrir le soutien logistique pour la réalisation de cet événement.

Adoptée



**RÉSOLUTION 2015-09-533  
DEMANDES DE DONNÉS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accorder un don et/ou subvention de 5 000 \$ par année à Services d'entraide Le Relais pour les années 2016, 2017 et 2018, payable le 15 janvier de chaque année.

D'imputer les dépenses au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-534  
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de juillet 2015 montrant un total mensuel de 304 891 \$ et un cumulatif de 27 762 962 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-535  
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE (TERRAINS VACANTS OU  
CONSTRUITS)**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service de l'urbanisme à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains vacants ou construits, selon la liste du 26 août 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-536  
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois d'août 2015, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-537**  
**ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Priscilla Rock	Saisonnier de bureau au Service des technologies de l'information, à compter du 9 septembre 2015, en respect de l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP.
----------------	---

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-538**  
**ENGAGEMENT – PERSONNEL NON SYNDIQUÉ**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Anne Charest	Spécialiste sports récréatifs au Service des loisirs à compter du 19 septembre 2015.
--------------	--

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-09-539**  
**ENGAGEMENT – POSTE DE MENUISIER, SYNDIQUÉ RÉGULIER À TEMPS COMPLET AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser l'engagement de monsieur Mathieu Jodoin au poste de menuisier, syndiqué régulier à temps complet au Service des travaux publics à compter du 21 septembre 2015, selon les conditions énoncées à la recommandation du 1<sup>er</sup> septembre 2015 de madame Mélanie Legault, conseillère en dotation et développement organisationnel au Service des ressources humaines et de la paie.

Adoptée

## **COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Souligne le départ à la retraite de monsieur Michel Foucher, premier directeur de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville qui regroupe les villes de Boisbriand, Lorraine, Rosemère et Sainte-Thérèse;
- 40<sup>e</sup> saison de la ligue Midget AAA lancée la semaine dernière;
- Le 23 septembre prochain à 19 h - Rencontre de quartier, nouveau concept : « Venez prendre une pause avec nous »;
- Le 12 septembre - Fête des récoltes;
- Bacs bruns – Succès des premières collectes.

## **RÉSOLUTION 2015-09-540 VOTE DE REMERCIEMENTS ET DE FÉLICITATIONS**

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ

DE féliciter et remercier monsieur Michel Foucher, le premier directeur de la RIPTB qui regroupe les villes de Boisbriand, Lorraine, Rosemère et Sainte-Thérèse pour sa contribution remarquable pour l'évolution de la fonction policière sur la scène régionale et provinciale ainsi qu'à la communauté.

Sa carrière a été marquée par son dévouement, son intégrité, son initiative, son ouverture d'esprit et son leadership. Reconnu par ses pairs, il a été nommé Président l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ) en 2013 et aura occupé ce poste jusqu'en 2015. De plus, il a reçu, en 2014, la médaille d'Officier de l'Ordre du mérite des corps policiers. Cet honneur lui a été décerné par le Gouverneur général du Canada en hommage à son service exemplaire, à sa contribution remarquable pour l'évolution de la fonction policière sur la scène régionale et provinciale, ainsi qu'à son grand dévouement pour la communauté.

Adoptée

## **COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

### **Monsieur Érick Rémy, District DuGué**

- Maison des jeunes Sodarrid – Important de participer à l'événement de levée de fonds, le 2 octobre à la Maison du citoyen.

### **Madame Christine Beaudette, District Filion**

- Le 19 septembre à la Maison du citoyen – Brunch des nouveaux résidents;
- Le 1<sup>er</sup> octobre – Brunch annuel des aînés;
- Le 7 novembre à la Maison du citoyen – Fête pour souligner les 50<sup>e</sup> anniversaires de mariage – 8 couples inscrits – Pour s'inscrire, s'adresser au Service des loisirs.

**Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois**

- Bonne soirée.

**Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau**

- Première collecte de matières compostables – Félicite les citoyens pour leur collaboration et le service de la ligne verte;
- Invite les citoyens à visiter l'exposition photographique de Monsieur Lacroix sur l'ex Birmanie.

**Monsieur Denis Hébert, District Labelle**

- Félicitations aux athlètes suivants :
  - o Nicholas Nadeau, patineur artistique médaillé d'argent à Détroit;
  - o Samuel Chaput avec Équipe Québec, médaillé d'or à Magog;
  - o Émile Châteauvert, médaillé d'or à deux reprises avec Équipe Québec à Calgary;
  - o Bonne chance à nos hockeyeurs boisbriannais Charles Hudon (Canadiens de Montréal), Marc-Olivier Roy (Oilers d'Edmonton), Jean-Francois Bérubé (Kings de Los Angeles) et Carl Neill (Canucks de Vancouver).

**Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins**

- Félicite le comité qui se sont occupés des activités à la suite du décès du grand Rabbin Lowy, survenu le 12 août dernier;
- Maison des jeunes Sodarrid – Soirée d'huîtres le 2 octobre prochain à la Maison du citoyen;
- Laurence Frenette, de Boisbriand, a récemment reçu la confirmation qu'elle était sélectionnée au sein l'équipe de hockey masculine les Seigneurs des Mille-Îles.

**Madame Lori Doucet, District Dion**

- 30<sup>e</sup> Anniversaire du parc du Domaine Vert – Invite les citoyens à participer aux activités du dimanche 17 octobre;
- Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand - Nouvelle campagne pour la promotion d'achat local à venir;
- Félicite parmi nous – À la recherche de familles d'accueil.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur André Bordeleau

Sujet 7e)

**RÉSOLUTION 2015-09-541  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE lever la séance à 20 h 54.

Adoptée